



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 8 juillet 2026** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est, la demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 971, 1 396 563 et 1 396 565 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 7000, avenue Marien, à Montréal-Est :

- Permettre des enseignes sur une construction accessoire (sur une marquise pour une rampe de chargement de camion-citerne), alors que le règlement interdit la pose d'enseignes sur une construction accessoire, autre qu'un réservoir cylindrique de produit pétrolier (règlement 58-2016, art. 7.1.5);
- Permettre un maximum de 8 enseignes pour l'établissement, soit 3 sur des réservoirs, 2 sur une marquise, 1 à plat sur un bâtiment, 1 sur socle et 1 sur poteau, alors que le règlement permet un maximum de 4 enseignes, dont 2 de type isolé (règlement 58-2016, art. 7.6.2).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Montréal-Est, le 18 juin 2026.

M^e Olivier Pelletier
Greffier